

Michel SAMUEL
Université PARIS 8



L'UNIVERSITÉ PÉDAGOGIQUE (Mozambique)

brève présentation

mai 2009

Le Président de l'UNIVERSITÉ PARIS 8, M. Pascal Binczak, et le Recteur de l'UNIVERSITÉ PÉDAGOGIQUE DU MOZAMBIQUE, M. Rogério José Uthui, ont signé, respectivement le 18 juillet 2008 et le 11 août 2008, un "Accord de coopération interuniversitaire entre l'Université PARIS 8 et l'Université Pédagogique du Mozambique" (voir le texte de cet accord en annexe).

L'objectif de ce document est de mieux faire connaître aux personnels enseignant, administratif et technique, et aux étudiants de l'Université PARIS 8 leur partenaire mozambicain.

*Michel SAMUEL,
coordonnateur pour PARIS 8*

SOMMAIRE

Objectifs et aperçu historique.....	p . 4
Structure interne et organisation.....	p. 5
L'enseignement.....	p. 6
Quelques axes de recherche.....	p. 10
Annexe : "Accord de coopération interuniversitaire entre l'Université PARIS 8 et l'Université Pédagogique du Mozambique"	p. 19

OBJECTIFS ET APERÇU HISTORIQUE

Selon l'article 4 de ses statuts, "Les objectifs généraux de l'Université Pédagogique sont l'enseignement supérieur et la recherche". En tant qu'Université Pédagogique, elle a spécifiquement comme vocation "d'assurer la formation supérieure des enseignants à tous les niveaux (maternelle, primaire, secondaire, technique et supérieur) ainsi que des cadres dans le domaine de l'éducation".

Créée en 1985, l'Université Pédagogique (UP) assure la continuation des fonctions précédemment prises en charge par la Faculté d'éducation de l'Université Eduardo Mondlane, puis par l'Institut Supérieur Pédagogique.

L'UP a connu une croissance très rapide de ses effectifs étudiants depuis 1999 :

- 1999 : 1 773 étudiants
- 2002 : 3 072 étudiants
- 2005 : 5 539 étudiants
- 2006 : 16 700 étudiants
- 2007: 31 685 étudiants
- 2008 : 33 971 étudiants¹

Depuis 1989, l'UP a développé son implantation sur l'ensemble des dix provinces du Mozambique, en y établissant des "délégations".

Actuellement (avril 2009), l'UP compte environ 40 000 étudiants et 800 enseignants.

¹ Données extraites de l'agenda 2009 de l'Université Pédagogique

STRUCTURE INTERNE ET ORGANISATION

L'UP est constituée de cinq facultés et d'une école supérieure :

- faculté des sciences naturelles et mathématiques
- faculté des langues
- faculté des sciences pédagogiques
- faculté des sciences sociales
- faculté d'éducation physique et sport
- école supérieure technique.

En outre, l'UP dispose de cinq centres de recherche :

- centre d'études des politiques éducatives (CEPE)
- centre d'études mozambicaines et d'ethnoscience (CEMEC)
- centre des technologies de l'éducation (CTE)
- centre de recherche et d'entraînement pour les sports
- centre du développement communautaire et de l'environnement.

La structure supérieure de direction de l'UP est le Conseil Universitaire, organe en partie élu par les personnels et les étudiants, et présidé par le Recteur, lui-même nommé par le Président de la République.

Le Conseil Académique est un organe consultatif du Conseil Universitaire.

Le Conseil de Direction est un organe consultatif du recteur pour la gestion courante de la vie universitaire.

L'UP dispose de plusieurs directions centrales, parmi lesquelles une direction scientifique, une direction pédagogique et une direction des services de documentation et d'information.

L'ENSEIGNEMENT

L'offre de formation de l'UP se présente selon le modèle du LMD. À l'heure actuelle, le niveau "Doctorat" n'est pas institué. Il fait l'objet de réflexions, notamment dans la perspective d'un régime en cotutelle.

L'UP propose des cursus réguliers, des cours du soir, de l'enseignement à distance (pour certaines disciplines), des sessions de recyclage et de la formation continue.

1) LES LICENCES

Les étudiants peuvent préparer à l'UP des licences d'enseignement dans les domaines suivants :

- Faculté des langues : portugais, anglais, français
- Faculté des sciences sociales : histoire, géographie, philosophie
- Faculté des sciences naturelles et mathématiques : mathématiques, physique, chimie, biologie
- Faculté d'éducation physique et sports : éducation physique et sport
- Faculté des sciences pédagogiques : enseignement de base, psychologie scolaire, éducation des enfants, planification-administration-gestion de l'éducation, formation des adultes
- École supérieure technique : informatique, électronique, agriculture-élevage, dessin.

2) LES MASTERS

Pour les masters de sciences humaines et de langues -sur lesquels nous nous étendons ici de manière plus détaillée-, les disciplines proposées sont : philosophie, histoire, psychologie éducationnelle, français, formation de formateurs, géographie.

Les masters sont organisés sur quatre semestres et sont structurés en quatre blocs d'enseignement :

- le tronc commun de l'Université Pédagogique
- le tronc commun de chaque faculté
- le bloc de spécialisation
- le bloc : élaboration du travail final de mémoire.

2.1. le tronc commun de l'Université Pédagogique

Il est composé de deux enseignements obligatoires ("Méthodologie de l'enseignement supérieur" et "Théories du curriculum") et d'un des trois enseignements optionnels suivants : "Philosophie de l'éducation", "Sociologie de l'éducation", "Politiques publiques de l'éducation en Afrique et au Mozambique"².

2.2. le tronc commun de chaque faculté

2.2.1. tronc commun de la faculté des sciences sociales

Il est composé de deux enseignements obligatoires ("Évaluation dans le domaine de l'éducation" et "Recherche en sciences sociales dans le domaine de l'éducation") et d'un des trois enseignements optionnels suivants : "Société et environnement", "Économie politique", "La pensée africaine".

2.2.2. tronc commun de la faculté de langues

Il est composé de deux enseignements obligatoires ("Méthodes de recherche dans le domaine de l'éducation" et "Développement du curriculum dans le domaine des langues") et d'un des deux enseignements optionnels suivants : "Supervision dans l'enseignement des langues" et "Éthique, déontologie et formation des professeurs".

2.2.3. tronc commun de la faculté des sciences pédagogiques

Il est composé de deux enseignements obligatoires ("Psychologie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte" et "Psychologie de l'apprentissage") et d'un des deux enseignements optionnels suivants : "Technologies éducatives" et "Gestion de l'éducation et organisation scolaire".

2.3. le bloc de spécialisation

2.3.1. philosophie

² Pour une description détaillée de tous les enseignements proposés en master, voir : "UNIVERSIDADE PEDAGOGICA, "Cursos de Mestrado em Educação", Direção científica, Comissão da Pós-Graduação / Mestrados, Maputo, décembre 2008, brochure consultable auprès de Michel SAMUEL.

Enseignements obligatoires : "Théorie des sciences", "Herméneutique", "Éthique", "Philosophie politique", "Philosophie africaine", "Didactique de la philosophie".

2.3.2. histoire

Enseignements obligatoires : "Historiographie comparée du XVIII° au XXI° siècle", "Anthropologie culturelle du Mozambique", "Histoire comparée du XX°siècle", "Histoire régionale et du Mozambique", "Didactique de l'histoire", "La place de l'histoire locale à l'ère de la globalisation", "La construction du curriculum en histoire".

2.3.3. géographie

Enseignements obligatoires : "Développement rural et urbain", "Didactique de la géographie", "Changements globaux de l'environnement", "Population et développement", "Système d'information géographique", "Formation des professeurs au Mozambique".

2.3.4. français

Enseignements obligatoires : "Théories de l'apprentissage - TIC et médiation des connaissances", "Production de ressources didactiques pour le FLE", "Linguistique textuelle dans le contexte de l'enseignement du FLE", "Langage, texte et communication", "Didactique de la littérature", "Enseignement des langues étrangères dans un milieu plurilingue".

2.3.5. psychologie éducationnelle

Enseignements obligatoires : "Méthodes de recherche en psychologie", "Statistiques appliquées aux sciences sociales", "Diagnostic des problèmes de comportement et d'apprentissage", "Psychométrie", "Études de psychologie communautaire et éducation", "Conseil psycho-éducatif pour les enfants, les adolescents et les adultes", "Théories et techniques d'orientation scolaire et professionnelle", "Méthodologie de l'enseignement de la psychologie".

2.3.6. formation de formateurs

Enseignements obligatoires : "Méthodologie de la recherche dans le domaine de l'éducation", "Didactiques et pratiques de l'enseignement", "Planification des curriculum", "L'évaluation", "Théories contemporaines dans le

domaine de l'éducation", "Supervision pédagogique et développement professionnel", "Formation de formateurs : identité et professionnalisation", "Réflexion sur le curriculum local et pratique pédagogique des professeurs", "Le projet politico-pédagogique de l'école", "Diagnostic psychopédagogique et développement de l'apprentissage".

2.4. le bloc : élaboration du mémoire final.

Il s'agit d'un ensemble de séminaires thématiques et méthodologiques optionnels.

Les séminaires thématiques correspondent aux orientations de recherche développées dans les différents départements de l'UP. Pour cette raison, nous en proposons la liste dans la partie suivante consacrée à la recherche.

QUELQUES AXES DE RECHERCHE

Outre les centres de recherche mentionnés au début de ce texte, sur lesquels nous disposons de peu d'informations, deux documents permettent de se faire une première idée des thèmes et des axes de recherche développés au sein de l'UP.

Il s'agit d'une part des programmes de masters offerts par l'UP. En effet, chaque département de l'UP propose aux étudiants de master, pour encadrer leurs mémoires de fin d'études, des séminaires dont les thèmes correspondent en partie aux axes de recherche de l'UP.

Il s'agit d'autre part de la revue "Sintese", publication de la Faculté des Sciences Sociales, dans laquelle sont présentés les travaux de recherche réalisés par les enseignants-chercheurs de cette faculté.

1) Les axes de recherche proposés aux étudiants de master pour réaliser leur mémoire de fin d'études (classement selon les disciplines)

PHILOSOPHIE

. "Savoirs locaux et éducation"

Fondements éthiques, épistémologiques et métaphysiques de la possibilité d'intégrer système scolaire moderne et pratiques culturelles locales

. "Philosophie de la monoculturalité, de la pluriculturalité et de l'interculturalité dans l'éducation"

L'éducation comme phénomène culturel pour la formation de l'esprit. L'éducation dans le contexte mozambicain : monoculturalité, pluriculturalité, multiculturalité. Rencontres et conflits de cultures dans l'éducation. Culture et construction culturelle.

. "Fondements de l'éducation au Mozambique"

Les fondements axiologique, épistémologique et anthropologique de l'éducation au Mozambique. Les valeurs attribuées à l'éducation au Mozambique.

Le statut axiologique et épistémologique de l'éducation au Mozambique.
L'éducation mozambicaine comme phénomène anthropologique.

. "Éthique et Pédagogie"

Relations entre pédagogie et éthique (Dans le passé, on présupposait que l'éthique était toujours implicite dans la pédagogie. Aujourd'hui la relation entre les deux est plus complexe. Par exemple, il existe une pédagogie fasciste...). Concepts de base de l'éthique les plus importants pour la pédagogie : respect, justice, égalité des chances, pouvoir et autorité, liberté négative et positive, etc. Défis implicites dans l'enseignement ayant une dimension éthique : sanctions (punir, réprimer, récompenser...), évaluation et qualification des tâches des élèves, sélection des élèves pour des formations présentant des opportunités différentes de carrières futures. Développement du jugement moral chez l'enfant et chez l'adolescent. Le rôle des émotions dans la vie sociale et dans l'éthique. Le développement de l'intelligence émotionnelle chez l'enfant et l'adolescent.

. "Éthique et politique du développement"

La contribution du système de formation et de l'éducation au développement social, économique et politique d'un pays. La perspective éthique. Les objectifs et les finalités du développement social, politique et économique. Les implications écologiques du développement. Comment orienter l'enseignement de base, moyen et universitaire dans une société en voie de développement (discussion des concepts de "qualité de vie", de "modèle de vie", de "développement comme liberté").

HISTOIRE

. "Histoire et "curriculum" local"

Éducation et communautés. Enseigner l'histoire locale. L'histoire des communautés.

. "Problèmes de la construction des curriculum en histoire"

Modèles de curriculum, modèles de structuration des curriculum en histoire. Les thèmes transversaux de l'histoire dans les curriculum. Les curriculum d'histoire dans l'enseignement de base, dans l'enseignement secondaire, dans l'enseignement supérieur.

. "Problèmes de l'enseignement et de l'évaluation en histoire"

Modèles d'évaluation, types d'évaluation, possibilités d'évaluation en histoire. Autres thèmes connexes.

. "L'enseignement de l'histoire et les connexions entre savoirs historiques généraux, régionaux et locaux"

La connaissance de l'histoire locale comme particularité de l'histoire générale. Le rapport entre histoire générale et histoire locale. Les connaissances historiques locales au Mozambique et leur lien avec l'histoire générale. L'articulation des savoirs historiques généraux, régionaux et locaux dans l'enseignement de l'histoire.

. "Politiques de gouvernance, développement et éducation en Afrique et au Mozambique"

Théorie du pouvoir et de la bonne gouvernance : accent mis sur le district et la municipalité. Pouvoir politique et développement local : accent mis sur l'éducation. L'importance de l'éducation comme moteur du développement. Le rôle du pouvoir politique dans la définition des politiques de l'éducation. Le rôle de l'éducation pour une bonne gouvernance. Les modèles d'éducation en Afrique australe. Les modèles d'éducation au Mozambique depuis l'indépendance.

GÉOGRAPHIE

. "Qualité de l'enseignement et évaluation"

Approche historique de l'enseignement de la géographie au Mozambique. Processus de l'enseignement-apprentissage en géographie. Qualité de l'enseignement en géographie. Production/utilisation des moyens d'enseignement-apprentissage en géographie.

. "Société et éducation"

Études de l'espace rural : organisation de l'espace rural; activités de l'espace rural; activités d'éducation; problèmes de l'espace rural. Études de l'espace urbain : organisation de l'espace urbain; processus d'urbanisation et ses implications territoriales; changements dans les modes et les conditions de vie. Études de population : dynamique démographique et réseau scolaire; mobilité

spatiale; population et développement; population et activités économiques. Activités économiques et organisation/production de l'espace.

. **“Éducation et développement durable”**

FRANÇAIS

. **“Didactique du Français Langue Étrangère”**

Théorie de l'apprentissage et de l'acquisition (Il s'agit d'une réflexion sur les différentes théories psychologiques d'apprentissage et d'acquisition d'une langue). L'enseignement de la grammaire en situation (à partir de documents authentiques stimulants). Étude des micro systèmes grammaticaux en relation avec la dimension pragmatique et culturel du langage. Phonétique corrective (analyse des pratiques et des méthodes les plus appropriées pour améliorer l'expression orale). L'enseignement des langues de spécialité. Problématiques et pratiques de la traduction et du recours à la langue maternelle. Sociolinguistique appliquée à l'enseignement (situation de contacts de langues, bilinguisme et éducation, etc.).

. **“Linguistique, textualité et enseignement du FLE”**

Le texte comme base pour la communication dans un cours de FLE. Texte et communication. Texte et discours. Texte et situation de production.

. **“Technologie éducative”**

L'école ne peut continuer à vivre comme au temps de la machine à vapeur et ignorer les nouveaux outils pour apprendre. Quel rôle ont les TIC dans les contenus de la scolarisation ? De quelle manière la “technologie éducative” répond aux problèmes de fond de la scolarisation publique au Mozambique ? Quelles implications pédagogiques, cognitives et techniques ?

. **“Sociolinguistique, langues en contact”**

Une langue naît, se développe et parfois meurt. En d'autres termes, une langue est une entité dynamique. Les langues parlées au Mozambique n'échappent pas à la règle. Un professeur de langues, dans un contexte d'enseignement multilingue, devra avoir des outils théoriques et pratiques pour insérer son enseignement des langues dans un contexte sociolinguistique. Quelles sont les implications pédagogiques ?

PSYCHOLOGIE ÉDUCATIONNELLE

. "développement et apprentissage"

Développement physico-moteur et psychologique de l'enfant en étroite relation avec l'apprentissage, de la naissance à l'entrée dans l'enseignement de base et l'enseignement secondaire. Théories psychologiques de l'apprentissage et processus d'enseignement-apprentissage. Cognition et apprentissage. Évaluation de l'apprentissage des connaissances, des capacités et des compétences.

. "Problèmes de comportement et apprentissage"

Perturbations du comportement des enfants en situation difficile, tant dans le cadre familial que dans la communauté et à l'école. Perturbations de l'apprentissage des enfants et des jeunes dans le processus d'enseignement-apprentissage en maternelle, dans l'enseignement de base et secondaire. Évaluation des troubles de comportement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte. Intervention psychologique à l'école, dans la famille et la communauté.

. "Orientation scolaire et professionnelle"

Pratiques de l'orientation scolaire et professionnelle au Mozambique. Scolarisation et formation dans l'enseignement technico-professionnel. Formation dans l'enseignement technico-professionnel et marché de l'emploi. Formation dans l'enseignement technico-professionnel et engagement professionnel.

FORMATION DE FORMATEURS

. "Le processus de l'enseignement-apprentissage : théorie et pratique"

Conditions psychiques et sociales pour le développement et l'apprentissage des enfants. Évaluation du processus d'enseignement-apprentissage. Désordres du comportement et de l'apprentissage. Aspects cognitifs de l'apprentissage. Évaluation des programmes d'éducation. L'échec scolaire. L'engagement des acteurs scolaires sur cette question. Savoirs à base communautaire dans le curriculum en construction. Pédagogie inclusive : pratiques actuelles au Mozambique.

. "Alphabétisation et éducation de base des enfants et des adultes"

Discussion des méthodologies et de la réalité de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes au Mozambique. Formes d'éducation et enseignement informel et non-formel au Mozambique : recherche de pratiques et d'expériences.

. "La formation des enseignants"

Formation initiale, en présence et à distance, des professeurs de l'enseignement primaire, secondaire et technico-professionnel. Supervision pédagogique et capacitation des enseignants. Zones d'influence pédagogique (ZIP) et travail de soutien aux enseignants.

. "Politique d'éducation pour la qualité"

Développement des curriculum : théories en discussion. Administration et gestion de l'éducation. Planification de l'éducation. Pilotage et évaluation de l'éducation. Le rôle du ministère de l'éducation dans la planification, l'implantation et la gestion de la politique éducative au Mozambique.

2) Les titres d'articles de la revue de la Faculté des Sciences Sociales : "SINTESE, Anthropologie, Philosophie, Géographie et Histoire" (classement selon les disciplines et la chronologie) ³

Cette revue est publiée depuis le début de l'année 2006. Son dernier numéro est le numéro 7, de janvier 2009.

ANTHROPOLOGIE

- "À propos de la cérémonie de la "Kutchinga" (pratique de purification post-mortem dans l'aire culturelle tsonga), n° 4, juin 2007, pages 4 à 11.

- "Négociation et (re)construction de savoirs : deux expériences de formation en anthropologie de la santé" , n° 5, octobre 2007, pages 4 à 11.

³ Les textes de ces articles sont consultables (en portugais) auprès de Michel SAMUEL

PHILOSOPHIE

- "L'éducation aux valeurs dans l'école du Mozambique", n° 2, octobre 2006, pages 5 à 11.
- "La contribution de l'éducation pour la promotion de la citoyenneté au Mozambique", n° 2, octobre 2006, pages 20 à 24.
- "Le professeur et l'université : un regard sur les itinéraires socio-professionnels", n° 3, mars 2007, pages 4 à 7.
- "Penser et enseigner la philosophie à l'école", n° 3, mars 2007, pages 7 à 10.
- "Ethnophilosophie et éducation philosophique : quelques exemples tirés de la langue Chope", n° 5, octobre 2007, pages 11 à 13.
- "Évaluation de l'inclusion de la discipline philosophie dans l'enseignement secondaire général", n° 5, octobre 2007, pages 13 à 16.
- "Curriculum local dans l'enseignement de base au Mozambique : finalement est-ce que les savoirs locaux vont entrer officiellement dans l'école ?", n° 6, mars 2008, pages 7 à 14.
- "Une perspective théorique de sociologie de l'éducation : Émile Durkheim et l'éducation pour la société", n° 6, mars 2008, pages 15 à 20.
- "Un autre regard sur la politique de la Banque mondiale au Mozambique", n° 7, janvier 2009, pages 4 à 9.
- "Éléments de sociologie de l'éducation chez Max Weber", n° 7, janvier 2009, pages 9 à 15.

GÉOGRAPHIE

- "L'enseignement de la géographie et le développement communautaire durable", n° 2, octobre 2006, pages 25 à 32.
- "Les risques naturels", n° 3, mars 2007, pages 13 à 18.
- "Une lecture de "Small and intermediate urban centers" de Jorge E. Hardoy et David Satterthwaite", n° 3, mars 2007, pages 18 à 20.

- "Pour le maintien de la géographie comme discipline indépendante", n° 4, juin 2007, pages 11 à 13.
- "Tourisme et développement local", n° 4, juin 2007, pages 14 à 19.
- "Réflexions sur l'enseignement de la géographie au Mozambique", n° 5, octobre 2007, pages 17 à 21.
- "Le rôle des cartes et des photographies : le manuel scolaire de la 10° classe de l'enseignement secondaire général" n° 5, octobre 2007, pages 21 à 22.
- "Le tourisme au Mozambique : quelques questions pour une réflexion", n° 5, octobre 2007, pages 23 à 25.
- "L'excursion géographique à l'interface entre le quotidien social de l'élève et le processus d'enseignement-apprentissage de la géographie", n° 7, janvier 2009, pages 15 à 17.
- "Situation actuelle de la gestion des déchets solides dans la ville de Maputo", n° 7, janvier 2009, pages 22 à 34.

HISTOIRE

- "À propos de l'empire Marave : une nouvelle interprétation d'un des épisodes historiques d'un des peuples d'Afrique orientale", n° 2, octobre 2006, pages 32 à 41.
- "Démocratie et État de droit : liberté et égalité en Afrique", n° 3, mars 2007, pages 25 à 34
- "L'émergence des communautés originaires de Goa au Mozambique", n° 4, juin 2007, pages 19 à 23.
- "Quelques considérations sur l'enseignement primaire dans le territoire administré par la Compagnie du Mozambique (1911-1923)", n° 4, juin 2007, pages 26 à 28.
- "Les musées et l'enseignement de l'histoire", n° 4, juin 2007, pages 11 à 13.

- "Contribution sur l'origine des Chopes, à la lumière des contributions méthodologiques de l'Histoire nouvelle et de la Micro-histoire", n° 5, octobre 2007, pages 29 à 33.
numéro 6 (mai 2008)
- "La diversité culturelle, l'inclusion sociale et l'enseignement et la recherche en histoire à l'université", n° 6, mai 2008, pages 29 à 34.
- "L'ajustement structurel et la tragédie de la dette en Afrique", n° 6, mai 2008, pages 35 à 40.
- "L'intégration des chefs traditionnels dans le système politico-administratif colonial du centre du Mozambique", n° 6, mai 2008, pages 41 à 44.
- "Afrique : les temps et les histoires passés sous silence", n° 7, janvier 2009, pages 34 à 39.
- "L'histoire sociale et l'enseignement de l'histoire locale au Mozambique", n° 7, janvier 2009, pages 39 à 43.
- "Contribution à la connaissance administrative du district de Manica et Sofala : les "regulados" au début des années 70", n° 7, janvier 2009, pages 43 à 46.

ANNEXE

ACCORD DE COOPERATION INTERUNIVERSITAIRE
entre
L'UNIVERSITE PARIS 8
et
L'UNIVERSITE PÉDAGOGIQUE DU MOZAMBIQUE

L'Université PARIS 8 représentée par son Président **Pascal BINCZAK**, agissant es qualité en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2008 de l'Université et du Conseil Scientifique en date du

d'une part,

et :

L'Université Pédagogique du Mozambique, représentée par son Recteur ,Monsieur Professeur Doutor **Rogério José UTHUI**, agissant es qualité en vertu d'une délibération du Conseil Universitaire ;
en date du

d'autre part,

animées d'un commun désir de faciliter et de développer des relations de coopération plus étroites dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, dans le cadre général de la coopération entre les deux pays telle qu'elle a été définie par l'accord culturel franco-mozambicain.....,

Et après présentation du présent accord aux autorités de tutelle conformément aux textes réglementaires en vigueur dans chaque pays concerné, conviennent de coopérer sur la base équivalente et sans devises.

ARTICLE 1

L'Université Paris 8 et l'Université pédagogique du Mozambique, désignées ci-après comme parties contractantes , décident d'instituer entre elles sur une base de réciprocité des rapports de coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans des domaines d'intérêt commun, notamment en **sciences humaines et sociales** (géographie, sociologie, philosophie, administration publique) avec possibilité par la suite d'extension à d'autres disciplines.

Les principes de cette coopération sont définis par le présent accord qui pourra éventuellement être complété par des avenants particuliers.

TITRE 1

Echanges d'enseignants et de chercheurs

ARTICLE 2

Les parties contractantes conviennent de procéder en conformité avec les lois et les règlements en vigueur dans chacun des pays et dans la mesure de leurs moyens, à des échanges d'enseignants et de chercheurs aux fins de donner des cours et des conférences, de participer à des séminaires ou des activités de recherche.

ARTICLE 3

Le nombre et la désignation des enseignants chercheurs échangés en vertu des dispositions qui précèdent et la durée de leur mission respective sont fixés chaque année d'un commun accord par les deux parties contractantes lors de l'élaboration des programmes de coopération mentionnés ci-dessous à l'article 16.

Les missions des enseignants et chercheurs concernés sont conformes aux dispositions réglementaires notamment en matière de durée.

ARTICLE 4

Les enseignants et chercheurs échangés en application du présent accord continuent dans la limite des lois et règlements en vigueur dans chaque état, à percevoir leur rémunération de leur Université de rattachement et à bénéficier de l'ensemble des droits attachés à la position d'activité.

ARTICLE 5

Sauf dispositions contraires stipulées notamment dans les contrats gérés par l'une ou l'autre des parties contractantes ayant pour objet la mise en oeuvre de programmes conjoints d'enseignement et/ou de recherche conformes aux objectifs du présent accord, les frais de voyage des enseignants et chercheurs échangés sont pris en charge par l'Université de rattachement et les frais de séjour sont supportés par l'Université d'accueil, en conformité avec le procès-verbal annuel.

ARTICLE 6

Les parties contractantes s'efforcent de promouvoir la mise en oeuvre de programmes de recherche conjoints.

ARTICLE 7

Les parties contractantes se réservent le droit d'exploiter conjointement dans le respect des lois et règlements en vigueur dans chacun des deux pays et des règlements en usage dans chacune des deux universités, les informations scientifiques et les résultats acquis dans le cadre des programmes mis en application du présent accord.

Dans cette perspective, les parties contractantes s'associent en vue des publications communes dans les revues scientifiques nationales ou internationales. Lesdits résultats scientifiques et

informations n'ayant pas fait l'objet de publications communes, ne pourront être communiqués à des tiers sauf accord préalable des deux parties contractantes.

TITRE II *Echanges d'étudiants*

ARTICLE 8

L'Université Paris 8 et l'Université pédagogique du Mozambique favorisent, dans le respect des lois et règlements de chacun des pays et dans la limite de leurs moyens et des capacités d'accueil, des échanges réciproques d'étudiants de troisième cycle et de deuxième cycle, lesquels sont intégrés dans les cursus réguliers organisés par l'Université d'accueil. La durée du séjour des étudiants échangés en vertu des dispositions précédentes est au minimum de 3 mois et ne peut excéder une année universitaire (sauf en cas de participation à d'éventuels programmes intégrés qui impliquent plus d'une année de scolarité).

ARTICLE 9

Les échanges d'étudiants sont effectués sur la base équivalente et sans devises.

Afin de faciliter ces échanges, les Universités sollicitent de leurs autorités de tutelle, dans le cadre des programmes de coopération intergouvernementaux l'attribution de bourse d'études pour leurs étudiants.

ARTICLE 10

Le cas échéant, les étudiants échangés en vertu des dispositions du présent accord continuent à percevoir pendant leur séjour à l'Université d'accueil, les bourses ou les prêts qui leur sont accordés par leur gouvernement ou autorité internationale, nationale, régionale ou locale pour les études suivies dans leur Université d'origine.

ARTICLE 11

Le nombre d'étudiants admis à participer à l'échange susmentionné est fixé chaque année d'un commun accord par les deux parties contractantes lors de l'élaboration conjointe du programme de coopération prévue à l'article 16.

ARTICLE 12

Les deux parties contractantes s'engagent pour que les enseignements suivis dans l'Université d'accueil par les étudiants bénéficiaires des dispositions précédentes puissent être intégrés comme partie reconnue de leurs études menant à la délivrance d'un diplôme de l'Université d'origine.

Les étudiants dont la candidature a été acceptée pour la poursuite d'un cursus intégral (Master ou Doctorat) et ayant passé avec succès tous les examens requis, recevra les dits diplômes pour la délivrance duquel l'Université Paris 8 aura été dûment habilitée.

ARTICLE 13

Les étudiants désireux de participer à ce programme d'échange sont sélectionnés par chacune des deux parties contractantes après présentation d'un programme des études envisagées dans l'Université d'accueil dûment approuvé, chacun pour ce qui le concerne par les responsables pédagogiques respectifs des cursus intéressés de l'Université d'origine et de l'Université d'accueil.

Les noms des étudiants sélectionnés en vue de cet échange et toutes indications utiles relatives à leur participation à ce programme sont communiqués par chacune des Universités d'origine à l'Université d'accueil avant la fin du mois de juin précédant l'année académique concernée.

L'Université d'origine s'engage à veiller à ce que les étudiants candidats au programme d'échange aient le niveau requis de connaissance de la langue du pays d'accueil.

ARTICLE 14

Les Universités partenaires organisent, pour les étudiants échangés, des cours de langue intensifs : à l'Université pédagogique du Mozambique des cours de portugais et à l'Université Paris 8 des cours de français.

TITRE III

Dispositions générales

ARTICLE 15

Les parties contractantes facilitent dans la limite des lois et règlements de chacun des pays, les échanges d'informations et de documentations pédagogiques, de bibliographie et de publications scientifiques.

ARTICLE 16

La mise en oeuvre du présent accord fera l'objet d'un programme annuel élaboré pour chaque discipline concernée conjointement par les deux parties contractantes. A cet effet, les parties contractantes désignent, chacune en ce qui le concerne, un coordonnateur par discipline chargé de promouvoir et de suivre la coopération. À l'université Paris 8 la personne en charge est M. Michel SAMUEL et à l'Université pédagogique du Mozambique le responsable est.....

ARTICLE 17

Les moyens à mettre en oeuvre pour la réalisation des actions prévues relèvent des deux parties contractantes. Les deux parties contractantes soumettent ensemble le cas échéant, des demandes de subventions à des organismes tiers afin d'obtenir des moyens spécifiques à la mise en oeuvre des actions envisagées.

ARTICLE 18

Les parties contractantes se consulteront chaque fois qu'elles l'estimeront nécessaire afin d'évaluer le développement des actions d'enseignement et de recherche, de dresser des bilans des actions réalisées ou en cours de réalisation et d'élaborer des programmes de coopération annuels.

ARTICLE 19

Les articles du présent accord peuvent être amendés ou modifiés seulement avec le consentement des deux parties contractantes. Tout avenant ou modification apportés au présent accord seront présentés par chacune des parties contractantes à leurs autorités de tutelle respectives et, le cas échéant, soumis à leur approbation.

ARTICLE 20

Le présent accord entrera en vigueur, après approbation des autorités de tutelle compétentes dans les deux pays, à compter de la date de signature par les parties contractantes.

Il sera effectif pour une période de **cinq** années sauf dénonciation à la date anniversaire de son entrée en vigueur par l'une ou l'autre des deux parties contractantes par notification écrite soumise avec un préavis de six mois.

A défaut d'une telle dénonciation, il pourra ensuite être reconduit, après approbation des autorités de tutelle compétentes dans les deux pays, par périodes successives de trois années sauf dénonciation à la date anniversaire de sa reconduction par l'une des deux parties contractantes par notification écrite soumise avec un préavis de six mois.

En tout état de cause, la dénonciation de cet accord ne peut faire obstacle pour laisser les étudiants, enseignants et/ou chercheurs bénéficiaires des dispositions du présent accord à la date d'effet de la dénonciation, à l'achèvement normal des études ou travaux de recherche en cours.

ARTICLE 21

Le présent accord est établi en deux exemplaires en langue française et en langue portugaise les deux textes faisant également foi.

Pour l'Université

Pour l'Université Paris 8

Le Recteur

Le Président

Professeur Doutor **Rogério José UTHUI**

Pascal BINCZAK